

Image not found or type unknown



succession entre conjoints non mariés

Par mag, le 09/08/2009 à 16:35

Bonjour

Mon ami et moi meme sommes proprietaires d'une maison ,moi a 70% lui a 30%, nous ne sommes ni mariés ni pacsés ,et n'envisageons pas de le faire.

Monsieur a 3 enfants d'une premiere union et moi 4 d'une premiere union aussi.

Je sais qu'il existe un systeme de donation au dernier vivant en cas de mariage mais dans notre cas quoi faire afin d'eviter que les enfants de monsieur ne mette dehors au decès de lui-ci et inversement.

Merci